

REGIONAL MONOCHROME ET COULEUR PAPIER SAISON 2024 / 2025

LES COMMISSAIRES COULEUR PAPIER :
Claude BORDIER et Patrick ABEL
Email : [claude.bordier\[at\]laposte.net](mailto:claude.bordier@laposte.net)

LES COMMISSAIRES MONOCHROME :
Laure CANONNE / Ioana LAZAR / Stéphane JOLLY
Email: [laure.canonne\[at\]dbmail.com](mailto:laure.canonne@dbmail.com)

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours régional est ouvert à tous les membres de l'UR18.
En cas de sélection de leurs images, les participants devront cependant être à jour de leur cotisation fédérale pour voir leurs images monter en National 2.
Nous souhaitons faire émerger de nouveaux talents et permettre aux auteurs de notre UR qui n'ont pas été sélectionnés sur des compétitions nationales par leurs clubs de pouvoir concourir.

Afin de vivre au mieux ce moment au sein d'une compétition régionale, nous ne permettrons pas aux auteurs déjà présents en compétitions nationales de pouvoir participer aux compétitions régionales.

Nous encourageons cependant les clubs déjà en compétitions nationales à constituer une 2ème équipe afin que chaque club puisse participer à notre régional, car c'est aussi un moyen de cohésion de notre UR.

Une même image d'un même auteur ne pourra pas être présentée en couleur et en monochrome. Vous pourrez la présenter en IP si vous le souhaitez mais pas en papier

Nous n'autorisons plus que 2 images animalières par Club

Nombre de photos par clubs : illimité.

Nombre de photos par auteur : 4 photos présentées sur support carton de dimension 30cm x 40cm.

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'épaisseur maximale du montage réalisé sur le support carton (carton 1,5mm + photo + feuille de protection + adhésif + étiquette) ne peut dépasser 2,5mm et que la réalisation doit être soignée. Le non-respect de cette prescription entraînera l'exclusion de la photo avec l'application de la note 5.

Voir sur le site de l'URSIF le document " Réalisation d'un passe-partout"

Au dos, en haut à gauche, devront figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur, portés sur les étiquettes issues de l'outil fédéral COPAIN présenté plus loin.

Cette fonctionnalité permet l'édition de ses propres étiquettes avec code barre. En cas de soucis, merci de prendre contact avec les commissaires. Le responsable du concours au sein du club devra impérativement joindre le fichier récapitulatif des images postées à son envoi. **Les étiquettes avec code barre seront à apposer en haut à gauche au dos des images (l'impression doit être de bonne qualité pour pouvoir être lisible le jour du concours).**

LISEZ ATTENTIVEMENT LE GUIDE DES COMPETITIONS : que vous trouvez dans l'outil copain Rubrique Support Guide des compétitions

TOUTE PHOTO NON CONFORME SERA DESORMAIS REFUSEE

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (Couleur, Monochrome, que ce soit en Papier ou en Image Projetée) qualificative pour les concours nationaux.

Date limite de réception des colis :
Samedi 25 Janvier 2025

ADRESSES D'ENVOI :

COULEUR PAPIER
Patrick ABEL
112 Grande Rue 91490 MOIGNY SUR ECOLE
Email pour confirmer envoi : patrick.abel[at]protonmail.com et
claude.bordier[at]laposte.net

MONOCHROME
Laure CANONNE
2, Place Rabelais 91140 VILLEBON sur YVETTE
Email pour confirmer envoi :laure.canonne[at]dbmail.com et
stephanejolly24[at]gmail.com et icapitan.trad[at]gmail.com

Les envois par club ne peuvent être fractionnés.
Les dépôts de club devront également se faire avec les photos dans un carton.
Penser à prévenir le commissaire de votre envoi par email et **d'indiquer clairement sur le paquet le nom et numéro de votre club.** Merci.

Afin d'assurer la sérénité de la séance lors de la proclamation des résultats, et de faciliter les échanges avec les juges, les images ne seront pas rendues à l'issue de la compétition, mais en principe lors de l'assemblée générale de l'UR18 (dans la mesure où elle se déroule après le concours N2). Les conditions précises seront communiquées ultérieurement une fois connues les dates de restitution des photos participant au N2.

3. JUGEMENT

Date : Samedi 08 Février 2025

Lieu : La petite Ferme de Janvry

3 Place de L'église 91640 Janvry

Téléphone : 01 64 90 09 37

<https://janvry.fr/bienvenue-a-janvry/le-village/>

Coordonnées GPS

Latitude : 48.65 Longitude : 2.15

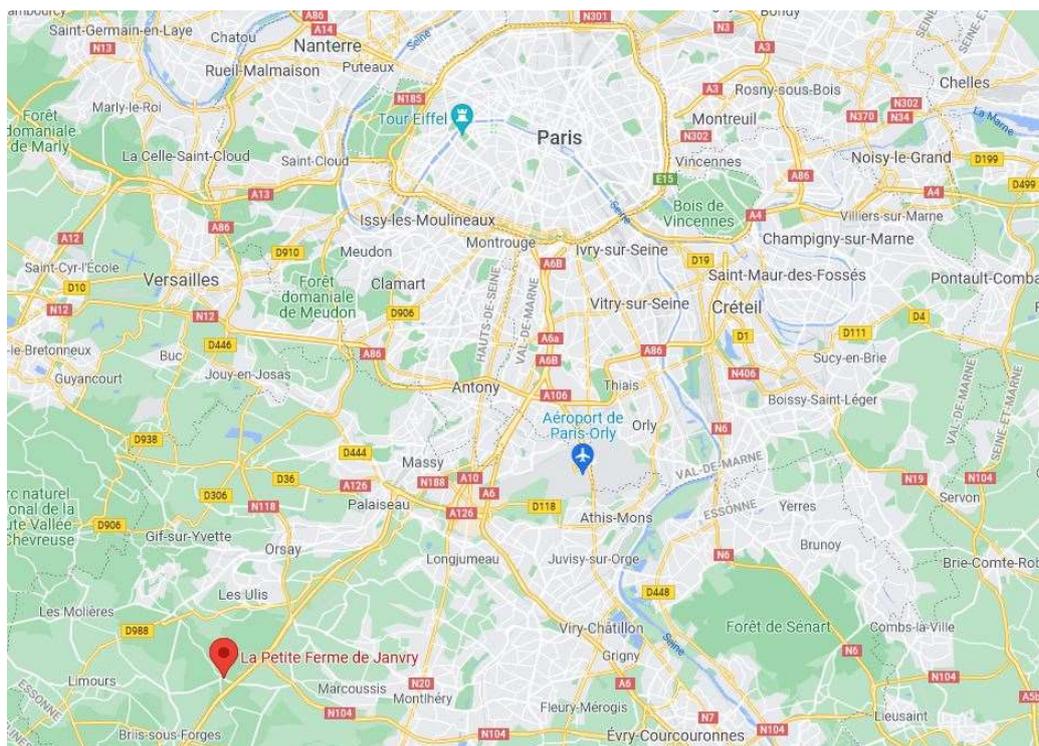
Lien de localisation sur Google Map :

<https://goo.gl/maps/eEufWEt8HNQfVQtC6>

ATTENTION

Des évènements indépendants de la volonté des organisateurs peuvent être en mesure de modifier, sans préavis, les conditions de déroulement de cette manifestation. Il convient donc de consulter régulièrement le site de l'URSIF ainsi que les mails envoyés par le Président ou les Commissaires.

Moyens d'accès : Covoiturage préconisé.



Une gare autoroutière se situe à Briis-sous-Forges à 5 kilomètres de la petite Ferme de Janvry.

ATTENTION il reste encore 5 km à faire pour rejoindre JANVRY et après avoir recherché rapidement les horaires sur internet, la ligne 91-02 ne semble pas fonctionner le samedi. Sur la ligne 91-03 le samedi il y a 1 bus par heure au départ de Massy de 6h à 12h

Les 3 régionaux papier couleur, monochrome et nature seront jugés le même jour.

Composition du jury : 3 personnes par catégories, extérieures ou non à l'UR 18
Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de les noter de 20 (meilleure note) à 6. S'ils le souhaitent, les membres du jury pourront présenter quelques-unes de leurs œuvres.

4. PALMARES

Classement par œuvre

Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club.

Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.

Prix jeune (-21 ans) si nombre significatif de jeunes participant (5 photographes jeunes mini).

Mais également les coups de cœur des juges, commissaires et Président de l'UR ; ainsi que les meilleures images dans les catégories les plus représentées.

5. SELECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL 2

Les épreuves ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées. En cas d'ex-æquo, Le commissaire sera souverain afin de déterminer les œuvres participant au National.

L'attention des participants est attirée sur le fait que les œuvres montant en N2 doivent scrupuleusement respecter les règles décrites dans le guide des compétitions FPF, en particulier pour tout ce qui concerne :

- Les œuvres d'art qui doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet.
- Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) qui sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur.
- **Tout cela est décrit page 25**

Le nombre de photos participant au concours national 2 est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Le Commissariat régional informera les participants au Concours National 2 de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

Les résultats, les meilleures œuvres, les coups de cœur seront mis sur le site de l'URSIF / UR18 (<https://ursif.fr/>)

6. GARANTIES

Tout en prenant le plus grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué. Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée.

La participation au Concours Régional implique l'acceptation du présent règlement

7. ANNEXE

A l'occasion de cet évènement le 08 Février 2025, le repas se fera au restaurant La Table des Gaulois à quelques mètres des salles utilisées pour le jugement. Il n'y aura donc pas à reprendre la voiture !

Afin de pouvoir faire les réservations, merci d'enregistrer votre inscription impérativement avant le 31 janvier 2024 sur le formulaire qui sera accessible sur le site de l'UR18 à la page des concours.

Les modalités précises de réservation seront communiquées ultérieurement (En cas de pb, merci de contacter Laure Canonne)